



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS MASCULINES SENIORS

PROCES VERBAL N° 08

Réunions du : 10 décembre 2019.

A : 17 h 30

Lieux : Antennes de Dieppe, Bois Guillaume et Le Havre

Présidence : M. Laurent LEFEBVRE

Membres participants : Mmes Yvette BOTTE, Marie-Rose CASTEL, MM. Thierry BLONDEL, Dany COLE, Gérard DEMARRE, Gérard DUVAL, Pierre LECORNU, Jean- Pierre LEVEE, Michel MOGIS, Jean Luc TIRET, Jean-Marc VAUTIER.

Membres absents excusés : MM. Gérard LELIEVRE, André MAROLLE.

§§§§§

RECOURS

Les décisions ci-après de la Commission sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans le **délaï de 7 jours** à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

§§§§§

RAPPEL AUX CLUBS

Les Clubs sont informés que toutes les feuilles de match sont contrôlées afin de vérifier la participation éventuelle de joueurs suspendus, de joueurs non titulaires de licence, des clubs en infraction au regard du statut régional de l'arbitrage, les clubs qui n'utilisent pas la tablette ou qui ne transmettent pas la FMI dans les délais impartis, les informations manquantes (absence du délégué à la police du terrain, licence manquante).

En cas d'utilisation d'une feuille de match papier, **c'est aussi le club recevant** qui doit envoyer la feuille de match, quel que soit le résultat de la rencontre.

Pour les clubs, qui souhaitent le report d'une rencontre pour raison exceptionnelle, le match ne pouvant avoir lieu à la date ou à l'heure prévue, la demande de report présentée par le club devra parvenir au secrétariat du District, via Footclubs et sera validée par le gestionnaire, comme prévu à l'article 7 du règlement des compétitions du DFSM.

Championnat Vétérans : comme prévu à l'article 12 du règlement des compétitions du DFSM, peuvent être inscrits sur la feuille de match 14 joueurs au maximum, tous de la catégorie Vétéran.

Critérium Vétérans : à compter de la saison 2019/2020, les clubs pourront inscrire sur la feuille de match 16 joueurs au maximum, tous de la catégorie Vétéran, et procéder à 5 remplacements. Cette mesure ne s'applique pas pour **la coupe Vétérans André Strappe** ou 14 joueurs au maximum peuvent être inscrits sur la feuille de match.



ADOPTION DE PROCES-VERBAUX

La Commission procède à l'adoption

- du procès-verbal n° 07, et son annexe, du 26 novembre 2019, mis en ligne le 03 décembre 2019,
- du procès-verbal n° 07 bis, mis en ligne le 04 décembre 2019.

§§§§§

DECISIONS

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE A

Match n° 21781076 US GRANDCOURT / FC BELLEVILLE du 22 septembre 2019

Pris connaissance de la décision de la Commission Départementale de Discipline, lors de sa réunion plénière du 21 octobre 2019 (procès-verbal publié le 28 octobre 2019 sous Footclubs), la Commission donne match perdu par pénalité avec retrait de 1 point, sur le score de 0 but à 3, à l'US GRANDCOURT pour en faire bénéficier le FC BELLEVILLE sur le score de 3 buts à 0.

SENIORS APRES-MIDI : DEPARTEMENTAL 3 POULE F

Match n° 21782545 AS RONCHEROLLES (1) / FC DU NORD OUEST (2) du 20 octobre 2019

La feuille de match étant parvenue tardivement, la Commission homologue la rencontre sur le score acquis sur le terrain et inflige amende de 17€ à l'AS RONCHEROLLES pour envoi hors délai de la feuille de match.

SENIORS MATIN : DEPARTEMENTAL 3 POULE D

Match n° 21787589 US SAINT JEAN FRESQUIENNE (3) / A ROUENNAISE DE FOOT (2) du 3 novembre 2019

Pris connaissance de la décision prise par la Commission Départementale des Arbitres lors de sa réunion du 13 novembre 2019 (P V publié le 18 novembre 2019), la Commission homologue la rencontre sur le score acquis sur le terrain.

§§§§§

HOMOLOGATIONS

RENCONTRES DU 24 NOVEMBRE 2019

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE A

Match n° 21780655 ES TOURVILLE SUR ARQUES 2 / US NORMANDE 76

Soupçonnant la participation au match d'un joueur en état de suspension, la Commission fait usage de son droit d'évocation.

Le dossier est placé en instance d'homologation.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE B

Match n° 21780803 AS MADRILLET CHATEAU BLANC (3) / PLATEAU QINCAMPOIX FC (1)

Match arrêté à la 44^{ème} pour faits disciplinaires. Le dossier, transmis à la Commission Départementale des Arbitres, est placé en instance d'homologation.

Soupçonnant la participation d'un joueur en état de suspension, la Commission fait usage de son droit d'évocation.



Match n° 21780802 AC BRAY EST (1) / ASCJ KURDISTAN (1)

Réserve technique déposée par l'ASCJ KURDISTAN (1), confirmée.

Le dossier, transmis à la Commission Départementale des Arbitres, est placé en instance d'homologation.

Match n° 2178804 AS SAINT PIERRE DE VARENDEVILLE (1) / US MESNIL ESNARD FRANQUEVILLE (2)

En raison d'un arrêté municipal, la rencontre est reportée à une date ultérieure.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 21780800 MONT SAINT AIGNAN FC (2) / US GRAMMONT (1)

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à MONT SAINT AIGNAN FC.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE C

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 21780949 ES INTERCOMMUNALE SAINT ANTOINE 1 / US DOUDEVILLAISE 1

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée : absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à l'ES INTERCOMMUNALE SAINT ANTOINE.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE A

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE B

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE C

Match n° 21781374 FC LE TRAIT DUCLAIR (2) / GCO BIHOREL (2)

En raison d'un arrêté municipal, la rencontre est reportée à une date ultérieure.

Match n° 21781376 AS BUCHY (1) / SAINT AUBIN FC (2)

En raison d'un arrêté municipal, la rencontre est reportée à une date ultérieure.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 21781377 FC DU NORD OUEST (1) / FC TÔTES (2)

Une amende de 5€ est infligée au FC DU NORD OUEST, pour une licence manquante (joueur ou dirigeant.)

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE D

Match n° 21781504 FC BONSECOURS SAINT LEGER (2) / ROUEN SAPINS FC (2)

En raison d'un arrêté municipal, la rencontre est reportée au dimanche 22 décembre 2019.

Match n° 21781506 AL TOURVILLE LA RIVIERE FC (1) / STADE DE GRAND QUEVILLY (2)

Réserves d'avant match du STADE DE GRAND QUEVILLY, confirmées.

Le dossier, transmis à la Commission des Règlements et Contentieux est placé en instance d'homologation.

Match n° 21781509 AS GOURNAY EN BRAY (2) / FC SAINT JULIEN (2)

En raison d'un arrêté municipal, la rencontre est reportée au dimanche 19 janvier 2020.



Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE E

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE F

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE A

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE B

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES- MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE C

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE D

Match n° 21782297 ENTENTE MOTTEVILLE-CROIXMARE 2 / MJ TROUVILLE ALLIQUERVILLE 1

La rencontre est reportée au 12 janvier 2019.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE E

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 21782433 AS SAINT MARTIN DE BOSCHERVILLE (1) / STADE SOTTEVILLAIS CC (3)

Match inversé.

Match n° 21782431 FC LIMESY (1) / MONT SAINT AIGNAN FC (3)

Match inversé.

Réserves d'avant match déposées par le FC LIMESY, non confirmées.

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.

Une amende de 15€ est infligée à MONT SAINT AIGNAN FC.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE F

Match n° 17825565 PLATEAU QUINCAMPOIX 2 / O DARNETAL 2

Pour cause de terrain impraticable, la rencontre est reportée à une date ultérieure.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE G

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 4 POULE A

Match n° 21783811 EU FC 2 / US NESLE HODENG

Pris connaissance de la décision de la Commission Départementale des Arbitres (procès-verbal du 4 décembre 2019, mis en ligne le 5 décembre 2019), la commission homologue la rencontre sur le score acquis sur le terrain.



Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 4 POULE B

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match 21783901 AS SAINT MARTIN DE BOSCHERVILLE 2 / AJC BOSC LE HARD 2

Une amende de 5€ est infligée à AJC BOSC LE HARD pour une licence manquante (joueur ou dirigeant).

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 4 POULE C

Match n° 21783993 BREMONTIER MERVAL FC (1) / JS SERQUEUX SAUMON AC(1)

Pour cause de terrain impraticable, la rencontre est reportée à une date ultérieure.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 4 POULE D

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 1 POULE A

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 1 POULE B

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 21786541 GRAND COURONNE FC (2) / ES SAINT AUBIN CELLOVILLE (2)

Réserves d'avant match déposées par l'ES SAINT AUBIN CELLOVILLE (2) non confirmées.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 1 POULE C

Match n° 21786673 FC ROLLEVILLE 1 / AS SAINT VIGOR YMONVILLE 2

Match n° 21786676 US SAINT MARTIN DU MANOIR 1 / OH TREFIL.NEIGES 4

Les 2 rencontres sont reportées au 22 décembre 2019

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE A

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE B

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN : DEPARTEMENTAL 2 POULE C

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 21809749 STADE SOTTEVILLAIS CC (4) / VALLEE DE SEINE FC SAHURS (2)

Réserves d'avant match déposées par le VALLEE DE SEINE FC SAHURS (2) non confirmées.

Match n° 21809747 FC THOUBERVILLE (1) / SC PETIT COURONNE (2)

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende 15 € est infligée au FC THOUBERVILLE.



SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE D

Match n° 21809836 ES MONTIGNY LA VAUPALIERE (1) / ISNEAUVILLE FC (1)

En raison d'un arrêté municipal, la rencontre est reportée à une date ultérieure.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE E

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE F

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE A

Match n° 21787204 FC OFFRANVILLE 4 / AS MESNIERES EN BRAY 2

La rencontre est reportée au 19 janvier 2020.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 21787202 FC BIVILLE LA BAIGNARDE 2 / US AUFFAY 3

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende 15€ est infligée au FC BIVILLE LA BAIGNARDE.

Match n° 21787206 SAINT AUBIN UNITED FC 3 / FC TOTES 3

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende 15€ est infligée à SAINT AUBIN UNITED FC.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE B

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE C

Match n° 21787466 ENTENTE SAINT MARTIN SAINT PIERRE 4 / ENTENTE MOTTEVILLE CROIXMARE 3

La rencontre est reportée au 12 janvier 2020.

Match n° 21787470 SC SAINTE AUSTREBERTHE 2 / US PRESQU'ÎLE 2

Voir « Forfaits Généraux ».

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE D

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE E

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain

Match n°21892388 AS LANQUETOT 1 / ASL RAMPONNEAU FECAMP 2

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à l'AS LANQUETOT.



SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE F

Match n° 21885769 ES INTERCOMMUNALE SAINT ANTOINE 3 / AMS GRAINVILLE YMAUVILLE 1

La rencontre est reportée au 22 décembre 2019.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 21885771 AS PETIVILLE 3 / FC BREUTE BRETTEVILLE 3

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à l'AS PETIVILLE.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE G

Match n° 21787995 FC GRUCHET LE VALASSE 3 / AS BEUZEVILLETTE 1

La rencontre est reportée au 22 décembre 2019.

Match n°21787993 US LES LOGES 2 / FC YPORT 1

La rencontre est reportée au 19 janvier 2020.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1POULE A

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 21799185 ES SAINT AUBIN CELLOVILLE (11) / SAINT AUBIN FC (11)

Une amende de 5€ est infligée à l'ES SAINT AUBIN CELLOVILLE pour une licence manquante (joueur ou dirigeant).

Match n° 21799188 FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY (11) / FUSC BOIS GUILLAUME (11)

Une amende de 5€ est infligée au FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY pour une licence manquante (joueur ou dirigeant).

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 2 POULE A

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 2 POULE B

Match n° 21799978 FC BONSECOURS SAINT LEGER (11) / ROUEN SAPINS FC (11)

En raison d'un arrêté municipal, la rencontre est remise à une date ultérieure.

Match n° 21799982 FC DES VILLAGES(11) / FC BOOS (11)

En raison d'un arrêté municipal, la rencontre est remise à une date ultérieure.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 3 POULE A

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.



SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 3 POULE B

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n°21800251 US SAINT JEAN-FRESQUIENNES (11) /STADE DE GRAND QUEVILLY (12).

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, il manque le délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à l'US SAINT JEAN-FRESQUIENNES.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 3 POULE C

Match n° 21800339 US CAILLY (11) / Ent YMARE/SAINTAUBIN CEL (11)

En raison d'un arrêté municipal, la rencontre est remise à une date ultérieure.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE A

Match n° 21788126 ES SAINT OUVEN DU BREUIL 11 : FC BARENTIN 11

La rencontre est reportée au 12 janvier 2020.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 21788129 AS OUVILLE L'ABBAYE 11 / ES PLATEAU FOUCARMONT REALCAMP 11

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende 15€ est infligée à AS OUVILLE L'ABBAYE.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE B

Match n° 21788257 ENTENTE MOTTEVILLE CROIXMARE 11 / CANY FC 11

La rencontre est reportée au 19 janvier 2020.

Match n° 21788262 AS FAUVILLE EN CAUX 11 / ASC TOUSSAINT 11

Pour cause de terrain impraticable, la rencontre est reportée au 16 février 2020.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE C

Match n° 21788394 AS SAINT PIERRE DE VARENDEVILLE 11 / FC LE TRAIT DUCLAIR 11

La rencontre est reportée au 16 février 2020.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE D

Match n° 21801718 ENTENTE SAINT VIGOR -SAINT AUBIN ROUTOT 11 / CS TRANSATLANTIQUE 11

Match n° 21801723 ES INTERCOMMUNALE SAINT ANTOINE 11 / AS ANGERVILLE ORCHER 11

Les 2 rencontres sont reportées au 12 janvier 2020.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 21801714 ES MONT GAILLARD 11 / GAINNEVILLE AC 11

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à l'ES MONT GAILLARD.



Match n° 21801714 AS TRAIT D'UNION 11 / ENTENTE LES LOGES-ETRETAT 11

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à l' AS TRAIT D'UNION.

Match n° 21801720 USF FECAMP 11 / US OUDALLE 11

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à l'USF FECAMP.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE E

Match n° 21797444 ATHLETI'CAUX FC 11 / ESM GONFREVILLE ORCHER 11

La rencontre est reportée au 16 février 2020.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 21797442 AS SAINT ADRESSE BUT 11 / RC HAVRAIS 11

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à l'AS SAINT ADRESSE BUT.

COUPE SENIORS MATIN ROBERT BALLUET :

Pris connaissance de la décision de la Commission Départementale d'Appel prise lors de sa réunion du 27 novembre 2019, (procès-verbal publié le 03 décembre 2019 sous « Footclubs »), la Commission

- requalifie l'équipe de l'AS MESNIERES EN BRAY 2, pour la suite de la compétition.
- fixe au dimanche 22 décembre 2019, le match : AS MESNIERES EN BRAY (2)/ US ENVERMEU (3), sur le terrain du premier nommé.

§§§§§

FORFAITS GENERAUX

SENIORS APRES-MIDI : DEPARTEMENTAL 1 POULE B

Suite au courriel en date du 26 novembre 2019 de l'AS MADRILLET CHATEAU BLANC déclarant le forfait général de son équipe disputant le championnat SENIORS APRES-MIDI : DEPARTEMENTAL 1 POULE B, la Commission, jugeant en 1^{ère} instance :

- place l'AS MADRILLET CHATEAU BLANC 3 à la dernière place de son championnat avec 0 point et soustrait tous les points acquis et les buts pour et contre, par toutes les équipes lors des rencontres jouées contre cette équipe ;
- inflige une amende de 560€ à l'AS MADRILLET CHATEAU BLANC.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE C

Suite au courriel en date du 22 novembre 2019 du SC SAINTE AUSTREBERTHE déclarant le forfait général de son équipe disputant le championnat SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE C, la Commission, jugeant en 1^{ère} instance :

- place le SC SAINTE AUSTREBERTHE 2 à la dernière place de son championnat avec 0 point et soustrait tous les points acquis et les buts pour et contre, par toutes les équipes lors des rencontres jouées contre cette équipe ;
- Inflige une amende de 392 € au SC SAINTE AUSTREBERTHE, compte tenu des amendes déjà infligées (168€).

§§§§§

District de Football de Seine-Maritime

Siège de Bois-Guillaume : ☎ 02.35.12.17.70

Antenne de Dieppe : ☎ 02.35.82.91.15 - Antenne du Havre : ☎ 02.32.74.93.40

Mail : district@dfsm.fff.fr - Site internet : <https://dfsm.fff.fr/>



COURRIER & COURRIEL

SENIOR MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE F

Match n°21885768 AS SAINT JEAN LA NEUVILLE 1 / AS LA CERLANGUE 1 du 24 novembre 2019

Pris connaissance du courriel du 26 novembre 2019 de l'AS LA CERLANGUE suite à une erreur sur le score du match, il faut lire 0 but à 3 buts pour AS LA CERLANGUE 1 et non 1 but à 3 pour l'AS LA CERLANGUE 1

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

§§§§§

**Le Président de la Commission,
Laurent LEFEBVRE**

**Le Secrétaire de la commission
Jean Luc TIRET**